

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 MAI 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 20

Votants : 20

N° 4

OBJET :

SAINT-YORRE

ZA DU BOIS DES
JARRAUX

ACQUISITION DE
PARCELLES AUPRES
DE LA COMMUNE DE
SAINT-YORRE

AZ 94 – 95 - 101

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : **1 8 MAI 2021**

Publiée ou notifiée
le :

1 8 MAI 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE - M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - C. MAGNAUD - T. WIRTH - T. LAPLACE - A. CORNE - JM. BOUREL - JD. BARRAUD - R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - F. SENNEPIN - M. MORGAND - C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – E. BARGE - P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – P. COLAS – F. GONZALES - B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – C. DUMONT - J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 qui a adopté les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Vichy Communauté », issue de la fusion depuis le 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « Montagne Bourbonnaise »,

.../...

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 approuvant d'une part, la liste des zones d'activités devant être transférées à la communauté d'agglomération et d'autre part, les modalités financières et patrimoniales desdits transferts et ce, en demandant aux communes membres d'approuver par délibération concordante l'ensemble desdites décisions,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal de Saint-Yorre en date du 24 novembre 2017 adoptant les nouveaux statuts de Vichy Communauté issus de la délibération n° 3 du 28 septembre 2017 susvisée,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 en date du 27 décembre 2017 qui a autorisé l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Vichy Communauté »,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique, plus particulièrement de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2020, par laquelle le Conseil communautaire autorise le Bureau communautaire à décider l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce d'un montant inférieur ou égal à 500 000€,

Vu la délibération n° 9/2021 du Conseil municipal de Saint-Yorre en date du 5 février 2021 actant les termes de la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 susvisée,

Vu la délibération n° 17/2021 du Conseil municipal de Saint-Yorre en date du 9 avril 2021 actant la cession au profit de Vichy Communauté, des parcelles AZ 94, AZ 95 et AZ 101 situées dans la zone d'activités du Bois des Jarraux à Saint-Yorre, selon le principe du paiement différé et ce, au prix de 2,75 €/ m²,

Considérant qu'au vu de la compétence communautaire et de la délibération n° 15 du 28 septembre 2017 susvisées, les parcelles susmentionnées doivent être transférées en pleine propriété à la communauté d'agglomération Vichy Communauté, aux fins pour cette dernière, de les rétrocéder à une entreprise intéressée par ladite emprise,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir les parcelles cadastrées AZ 94 (809 m²), AZ 95 (223 m²) et AZ 101 (1466 m²) situées avenue de Thiers dans la zone du Bois des Jarraux à Saint-Yorre (voir plan joint), auprès de la commune de Saint-Yorre, au prix de 2,75 €/ m² selon le principe du paiement différé, soit au moment de leur rétrocession par Vichy Communauté. Si ladite rétrocession ne pouvait aboutir, le règlement interviendrait dans un délai maximum de dix (10) ans à compter de la signature de l'acte authentique à venir.
- de donner mandat à M. le Président ou à la Vice-Présidente Déléguée à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

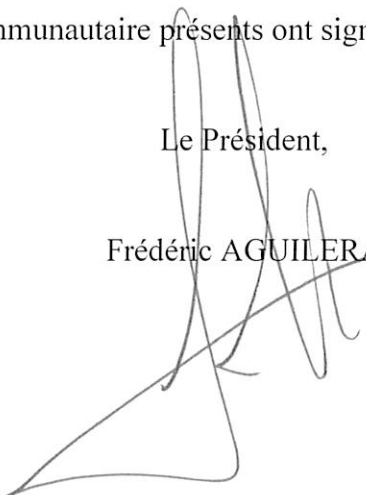
- approuve ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés au budget annexe « zones d'activités » de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 06 mai 2021.

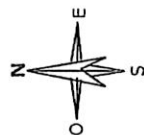
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



SAINT-YORRE - ZA du Bois des Jarraux - parcelles AZ 94, 95 et 101



Edité le 31/08/2020

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP © Cadastre, Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 074



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 MAI 2021 -

Objet de l'acte : SAINT-YORRE - ZA DU BOIS DES JARRAUX - ACQUISITION D
PARCELLES AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-YORRE - AZ 94 - 95 -
101

.....
Date de décision: 06/05/2021

Date de réception de l'accusé 18/05/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06MAI2021_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210506-06MAI2021_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20210506-06MAI2021_4-DE-1-1_1.pdf)